



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1691-21**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 16 février 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1691-21 modifiant le règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 5 502 822 \$ et un emprunt de 5 502 822 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 857 899 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 9 avril 2021.

À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19, vous pouvez obtenir copie du règlement en contactant le Service des affaires juridiques et greffe au (450) 638-2010 poste 7530 ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@saint-constant.ca

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis public s » et fait suite au présent avis.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 12 avril 2021.



Me. Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques